

Le radicalisme à la reconquête  
de son pouvoir perdu : débat du  
23 février 2005 (voir page 7)

Assemblée générale ordinaire du  
CDL : le jeudi 10 mars 2005  
(voir page 11)

Soirée de gala : le 4 avril 2005  
(voir page 26)

# Cercle Démocratique Lausanne



N° 1  
Février 2005

[www.cercle-democratique.org](http://www.cercle-democratique.org)

Dossier spécial sur le droit  
de vote aux étrangers



# SOMMAIRE

---



## Bulletin CDL N° 1/février 2005

### Adresse de la rédaction :

Cercle Démocratique Lausanne  
Place de la Riponne 1  
1005 Lausanne  
Tél. 021 320 80 21  
Fax 021 320 60 86  
CCP 10-763-3  
www.cercle-democratique.org

### Rédaction :

Pascal Nicollier

### Publicité, composition et impression :

Imprimerie vaudoise  
Eddy Ansermet  
Avenue Ruchonnet 5  
1003 Lausanne  
Tél. 021 317 51 95  
Fax 021 311 61 05

Le Bulletin CDL paraît 4 fois  
par an.

Tirage : 1400 ex.

### Changement d'adresse :

A annoncer à la rédaction.

<b>EDITORIAL</b>	5
Après les cérémonies du 24 Janvier...	
<b>DÉBAT DU 23 FÉVRIER 2005</b>	7
Le radicalisme à la reconquête de son pouvoir perdu	
<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE</b>	11
Jeu­di 10 mars 2005 à 20 h 30	
<b>DÉBAT</b>	13
L'écologie est-elle compatible avec l'économie et la liberté ?	
<b>DOSSIER</b>	17
Droit de vote des étrangers, selon Eric Golaz	
<b>DOSSIER</b>	18
Le droit de vote communal aux étrangers, selon Bertrand Picard	
<b>DOSSIER</b>	22
Le droit de vote des étrangers, selon Christine Girod	
<b>DOSSIER</b>	25
Lettre d'un conseiller communal de nationalité italienne	
<b>SOIRÉE DE GALA</b>	26
Le conseiller fédéral Merz en terre vaudoise, le 4 avril 2005	
<b>SOIRÉE ANNUELLE 2004</b>	27
Quelques digressions de fin d'année	
<b>CROISIÈRE</b>	29
Promotion pour les membres du CDL	
<b>COMMENT PRÉPARER LE JAMBALAYA</b>	31
Petit dîner pour quatre personnes...	
<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2004</b>	32
Procès-verbal	
<b>CALENDRIER 2005</b>	40

## Après les cérémonies du 24 Janvier...



Porter un regard sans complaisance sur la société, c'est se regarder dans un miroir le matin au sortir du lit... C'est y voir un être au naturel qu'aucune douche, savon, mousse à raser, maquillage ou poudre sur le nez n'a encore « civilisé ». C'est y scruter de petits (il va sans dire) défauts, mais parfois aussi des cernes sous les yeux, une bouche pâteuse voire une chevelure hirsute, sans d'autres pensées que de « mettre immédiatement de l'ordre dans tout ça ».

On a ainsi tôt fait de les oublier, nos propres défauts. Mais ceux des autres, physiques ou idéologiques – car il est naturel de jauger, de juger – on les met consciemment ou non en évidence, d'une aube jusqu'à l'autre. Le regard que l'on porte sur nos voisins est rarement inexpressif; nos sentiments s'y entremêlent. Comme le dit la chanson, on peut y voir de l'interrogation (« *Qui c'est ça, qui c'est celui-là ?* »), de la peur ou du ressentiment (« *Il a une drôle de tête ce type-là* »), voire même de la dérision (« *Complètement gaga celui-là* »). En ce début de 3<sup>e</sup> millénaire, tous bons citoyens du monde que nous sommes, nous persistons à vouloir nous distinguer entre nationalités et même entre Confédérés (c'est vrai qu'il reste beaucoup de Bernois dans le canton...) et entre radicaux, de bâbord ou de tribord...

Au CDL, nous faisons fi des apparences et des origines. Le Fribourgeois (du Vully) renanais qui vous parle est fier d'appartenir à une société ouverte sur le monde démocratique et se réjouit d'accueillir (merci de nous aider!) toutes les bonnes volontés désireuses d'œuvrer pour notre région et notre canton. La révision des statuts du Cercle qui vous est proposée le 10 mars, à l'occasion de notre assemblée générale annuelle, permettra de souhaiter, officiellement et statutairement, une très cordiale bienvenue aux ressortissants de toutes nationalités (Bernois compris!) au bénéfice des droits civiques accordés par la nouvelle constitution vaudoise. Deux d'entre eux, double national pour l'un, étranger pour l'autre, s'expriment d'ores et déjà dans ce numéro du Bulletin. Puisse leur regard sur notre société ouvrir davantage le nôtre et nous inciter, tous bons Suisses que nous sommes, privilégiés parmi les privilégiés de cette planète, à davantage d'humilité.

Que cette année 2005 vous soit douce et agréable, riche en découvertes des autres et en amitié.

Pascal Petter  
Président du CDL



**Léonard Bender**

Président du  
Parti radical valaisan  
et vice-président  
du Parti radical suisse



**Claude-André Fardel**

Président du  
Parti radical vaudois



**François Longchamp**

Président du  
Parti radical genevois

## Débat du 23 février 2005 à 20h dans les locaux du CDL – Place de la Riponne 1 à Lausanne

**Thème :**  
**« Le radicalisme  
à la reconquête  
de son pouvoir  
perdu »**

Tandis que les radicaux alémaniques souffraient depuis longtemps de la concurrence agressive de l'UDC, qui ratissait largement sur son aile droite, les radicaux romands s'étaient au contraire crus épargnés par la voracité des troupes bloché-riennes. Persuadés que la Suisse romande demeurait illuminée par une sorte d'humanisme hermétique aux revendications conservatrices, s'imaginait ointe d'une grâce pro-européenne que devait partager la quasi-totalité de ses ressortissants, les radicaux de nos régions avaient en fait oublié de penser les changements fondamentaux en cours dans le « ventre » de la société. La sanction fut lourde.

Négligeant avec les questions doctrinales, apparemment fascinés par cette prétendue mort des idéologies surtout proclamée par ceux qui entendaient profiter de ce nouveau dogme pour installer au faite du pouvoir leur propre philosophie, les radicaux se sont imprégnés des discours bien-pensants qui ornent notre modernité. Pourtant, les défaites s'accumulaient, le radicalisme s'effritait à Genève avant de chuter sur Vaud et de sortir malmené des luttes politiques en Valais. Avec quelques années de retard, les radicaux romands subissaient les mêmes avanies que leurs collègues alémaniques. Déchiré entre la droite et la gauche, leur positionnement devint de plus en plus difficile à définir, et à expliquer.

C'est donc à des missions hautement délicates que se trouvent confrontés les présidents des partis radicaux genevois, valaisan et vaudois. Mais, en même temps, l'occasion est unique de redécouper une pensée radicale originale. C'est d'ailleurs la seule chance de survie: comment créer un libéralisme qui sache réconcilier la société et l'Etat sans favoriser les excès de l'une ou la prolifération de l'autre? Ce travail est fondamental car c'est sur lui que reposera l'action qui permettra aux radicaux de reprendre pied dans le discours politique, de récupérer leur puissance électorale.

La tâche des présidents des trois partis ne consiste toutefois pas uniquement à retravailler une doctrine aujourd'hui quelque peu dépenaillée. C'est ce qui rend leur labeur particulièrement exigeant, complexe, mais aussi passionnant. Alors que leurs « bases » respectives attendent de nouveaux repères capables de les aider à se situer dans le champ politique actuel, les résultats ne doivent pas se faire attendre. Il faut réfléchir et agir simultanément: voilà une activité qui est rarement confortable...

C'est pour parler de cette difficulté de conduire un parti pris en pleine bourrasque, pour évoquer les pistes intellectuelles et concrètes qui doivent permettre au Parti radical de sortir de l'ornière, pour réfléchir sur le positionnement « idéal » du Parti sur l'échiquier politique suisse que le CDL a décidé d'inviter les présidents en exercice des partis radicaux genevois, valaisan et vaudois. Echange d'expériences, d'idées, de réflexions, cette soirée sera à la fois débat et discussion, pour l'avenir d'un centre droite digne de ce nom en Suisse!

*Olivier Meuwly*  
*Vice-président CDL*

Les membres du Cercle Démocratique Lausanne sont convoqués en **assemblée générale** le

**jeudi 10 mars 2005 à 20 h 30**

**dans les salles du Cercle  
Maison vaudoise  
Place de la Riponne 1 – Lausanne**

L'assemblée est réservée aux membres du CDL

## Ordre du jour

1. PV de l'assemblée générale du 11 mars 2004 (*publié à la fin du Bulletin*)
2. Assermentation des nouveaux membres
3. Rapport du Président
4. Rapport d'activité des commissions
5. Hommage aux membres décédés
6. Comptes 2004
  - 6.1 rapport de la commission de vérification des comptes
7. Cotisations 2005
8. Budget 2005
9. Elections statutaires
  - 9.1 du président
  - 9.2 du comité
10. Election de la commission de vérification des comptes 2005
11. Election du porte-drapeau
12. Membres vétérans 2004
13. Révision des statuts (selon projet joint au Bulletin n° 1)
14. Propositions individuelles et divers (toute proposition doit être annoncée au comité au moins quinze jours avant l'assemblée selon l'article 22 des statuts)

*A l'issue de cette assemblée générale, une verrée sera offerte par le CDL.*

## « L'écologie est-elle compatible avec l'économie et la liberté ? »



Le 25 novembre dernier, les salles du CDL accueillait trois intervenants pour tenter de répondre à la question : l'écologie est-elle compatible avec l'économie et la liberté ? Bien qu'issus d'horizons fort différents, Isabelle Chevalley, pour Ecologie libérale, Christian van Singer, pour Les Verts, et Charles Friderici, pour Aqua Nostra, se sont davantage plus à souligner les points de convergence entre l'écologie, l'économie et la liberté qu'à relever les éventuelles contradictions qui pourraient opposer ces trois concepts.

Ainsi ont été mis en évidence autant la responsabilité sociale et économique qui incombe aux entreprises face à la question écologique que les effets positifs du progrès technique. Dans la foulée, il a été rappelé combien, aujourd'hui, les entreprises avaient intégré cet élément dans leur réflexion stratégique et combien, en définitive, l'écologie se transforme peu à peu en un gage de rentabilité, et non comme un frein au profit. Plusieurs exemples concrets ont été présentés et des pistes ont été esquissées, qui permettraient à l'Etat d'inciter sans forcément ajouter de nouveaux règlements ou de nouvelles taxes. Il est ainsi apparu que même la Chine, confrontée à d'immenses défis écologiques, commençait à prendre conscience des dangers d'une croissance non maîtrisée !

Certaines questions de principe demeurent toutefois non résolues. La seule responsabilité individuelle peut-elle réellement promouvoir des réflexes écologiques sans la menace « policière » de l'Etat ? L'intégration de la dimension écologique au sein de la pensée libérale peut-elle effectivement s'effectuer sans stimuler une promotion symétrique, et antagonique, de l'intervention étatique ? L'écologie ne présuppose-t-elle pas une vision du monde qui ancre inévitablement celle-ci sur le flanc gauche de l'échiquier politique, anéantissant ainsi la légitimité de ses revendications techniques et éthiques ? Peut-on se contenter de stigmatiser l'incurie de l'administration sans oser remettre en cause des réglementations qui attisent en même temps l'activisme bureaucratique ?

Le débat du 25 novembre a montré que partisans de la liberté entrepreneuriale et de l'écologie pouvaient discuter et que des solutions communes étaient envisageables. Les obstacles philosophiques, que notre modernité a souvent tendance à minimiser, ne peuvent cependant être évacués par la seule grâce d'accords ponctuels, arrimés à un solide pragmatisme. Il convient de les identifier pour déterminer les moyens de surmonter les antinomies que génère forcément l'association de doctrines politiques d'origines différentes.

En refusant de les affronter crânement, on risque de mettre en péril les progrès écologiques globaux, qui pourraient pourtant recueillir un consensus authentique et sincère. Le parti radical ne peut esquiver ces questions s'il souhaite mieux dessiner sa pensée écologique. Le matériel conceptuel et le savoir technique sont à disposition : le passage par la théorie aidera à accoucher d'une action politique cohérente !

*Olivier Meuwly*  
*Vice-président du CDL*

## **Le Cercle Démocratique Lausanne met en bouteille !**

La SI Maison vaudoise est devenu propriétaire d'une vigne sise sur la Commune de Chardonne.



Vous pourrez bientôt déguster le nectar du CDL !

*Héritage spirituel de feu Pierre Regamey, Président d'honneur du CDL, cette vigne a été acquise en 2004 afin de perpétuer une tradition chère au Cercle : le coude-à-coude avec ses membres. A Chardonne, dans nos ceps, à Lausanne ou dans le canton, nous levons notre verre à leur santé... et à la vôtre bien sûr !*

Affaire à suivre dans le prochain numéro du Bulletin...



**En adoptant la nouvelle Constitution du 14 avril 2003, le peuple vaudois a dans le même temps introduit une nouveauté majeure dans notre système institutionnel: l'octroi des droits politiques aux étrangers dans le cadre communal.**

## Droit de vote des étrangers



Ainsi donc, selon l'article 142 Cst-VD: «Font partie du corps électoral communal, (...):

- b. les étrangères et les étrangers domiciliés dans la commune qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins.

Les droits politiques ont pour objet la participation aux élections et votations, l'éligibilité ainsi que la signature des demandes d'initiative et, dans les communes à conseil communal, de référendum.»

Là-dessus, le Grand Conseil a adapté l'article 5 alinéas 2 et 3 LEDP pour spécifier les nouveaux droits ainsi octroyés aux étrangers. En sus, il a notamment été prévu que les personnes étrangères qui font partie d'un corps électoral communal et qui quittent le canton retrouvent leur place dans le corps électoral à leur retour, pour autant qu'elles bénéficient d'une autorisation et qu'elles élisent domicile dans le canton.

En cas de doute sur les conditions de réalisation de la qualité d'électeur, la personne dont la qualité est en question peut être tenue de collaborer à l'établissement des faits justifiant l'octroi de cette qualité.

C'est ainsi très rapidement que les autorités politiques de notre canton ont mis en œuvre les moyens légaux pour voir entrer en vigueur ce qui constitue tout de même une exception, avec Neuchâtel et Jura, dans le cadre confédéral.

A partir de là, il a fallu mettre en œuvre la loi, des instructions, et un appui a été octroyé aux communes pour que sur le terrain le projet devienne réalité, et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les choses ont ensuite suivi naturellement leur cours:

- le premier membre étranger d'un conseil général a été assermenté le 19 janvier 2004;
- le premier conseiller communal a été assermenté le même jour;
- et un étranger a été élu comme municipal pour la première fois le 8 février 2004.

A cette dernière date, les étrangers ont pris part pour la première fois à des scrutins dans 22 communes (élections complémentaires à la municipalité ou référendums communaux), avec un taux

moyen de participation de l'ordre de 33%, à comparer avec un taux cantonal moyen pour les citoyens suisses de 50%.

Ce qui apparaît comme une nouveauté majeure au sein de notre système politique est finalement entré en vigueur de manière somme toute très naturelle. Il faut tout de même signaler qu'un comité d'initiative a lancé une première initiative visant à supprimer les droits politiques des étrangers nouvellement introduits dans la Constitution. Fin décembre 2003, l'initiative échouait par manque de signatures. Une nouvelle initiative a été déposée le 12 mars 2004. Elle n'a pas abouti non plus. Une troisième initiative a été déposée le 29 novembre 2004, la récolte des signatures étant en cours jusqu'au 30 mars 2005.

C'est évidemment au bout de quelques années qu'un véritable bilan pourra être effectué en relation avec l'octroi des droits politiques aux étrangers, mesure qui a toujours été vue dans la perspective d'une meilleure intégration d'une partie de la population habitant le canton au sein de la société vaudoise.

*Eric Golaz*

*Chef du Service de justice, de l'intérieur et des cultes*

### **Réflexions d'un président honoraire d'une société d'étrangers implantés en Suisse depuis 1871**

## **Le droit de vote communal aux étrangers**



Et si un sourire pouvait amener une réflexion de fond sur le droit de vote accordé aux étrangers implantés de longue date dans les communes de notre canton...

Essayons :

Un ami, franco-valaisan, Président d'une société française de Lausanne me parlait récemment de ses premiers pas locaux : un Français qui débarque en Suisse, me disait-il, est presque aussi désorienté que s'il débarquait en Australie : rien n'est comme « chez nous ».

En Romandie, poursuivait-il, la langue commune donne l'illusion que l'intégration va être facile ; encore que « passer la panosse sur les catelles » ne figure pas dans le lot d'expressions d'un parisien.

Ici, la « sécu » s'appelle caisse-maladie et ne rembourse pas les lunettes ni le dentiste ; non seulement il est difficile d'obtenir un permis de travail, encore faut-il « déposer ses papiers » au bureau communal.

Ici, on vote pour un oui, pour un non ; le référendum est monnaie courante ; on leur demande même s'ils veulent augmenter les impôts ! (Ils sont fous ces Suisses !)

On pourrait multiplier les illustrations, ou les caricatures, de ce décalage à l'infini ou presque.

Même pour un Français, il faut plusieurs années avant de s'y retrouver, avant d'assimiler la culture du consensus, avant d'admettre qu'après une campagne électorale serrée, les élus des différents partis se retrouvent à œuvrer ensemble dans le même gouvernement, avant de réaliser que la grève n'est pas le moyen ordinaire et premier d'entrer en négociation, etc.

Et puis, au fil des ans, ces étrangers font souvent partie des sociétés locales et leurs propres organisations nationales les aident souvent à s'intégrer : une association comme celle des Alsaciens et Lorrains de Suisse romande, active depuis 1871, ne peut être qu'un facteur d'intégration ; même si on aime se retrouver autour d'un kougelhopf, on ne se replie pas dans un ghetto pour autant : plus de la moitié des membres sont doubles nationaux...

Après quelques années de vie dans nos cantons romands, il nous arrive d'avouer que s'il fallait repartir pour l'Hexagone, nous aurions bien du mal à nous réhabituer aux us et coutumes « francillones ».

Il est donc compréhensible qu'on ne puisse pas donner le droit de vote à un étranger avant quelques années mais, quand l'acclimatation est faite, ce serait une faute que de maintenir éloignée des urnes, une part importante de la population qui contribue de façon significative au développement économique du pays.

Cet apport des voix étrangères ne devrait d'ailleurs pas beaucoup étonner nos concitoyens, dont la plupart ont une origine italienne, huguenote, allemande ou espagnole pas si lointaine : je me souviens, ajoutait cet ami, d'une conversation à l'apéritif entre plusieurs maîtres d'état dont l'un disait que sa famille était venue de Savoie au XIX<sup>e</sup> siècle, l'autre, que son grand-père était passé du Val d'Aoste en Valais, un troisième qu'il avait des ancêtres irlandais. J'écoutais en souriant : mes ancêtres maternels alsaciens avaient quitté la Suisse au moment du Sonderbund, si bien que moi, le petit Français, j'avais des racines suisses bien plus profondes que mes compagnons d'apéro.

Ces propos m'ont alors amené à me poser à nouveau cette question du droit de vote communal pour ces personnes tellement intégrées à notre quotidien.

Au fond, c'est quoi vraiment être Suisse « d'origine » ? Ces étrangers tellement installés dans nos communes ne le sont-ils pas un peu à force d'y vivre, d'y travailler, d'y nouer des amitiés et de faire vivre le tissu social local ?

Etre Suisse, c'est peut-être, bien sûr, un acquis de naissance mais, si l'on devait en rester là, y aurait-il encore beaucoup de Suisses ; le pays serait-il encore digne d'envie ? Pourrait-on encore garder à nos communes leur dynamisme et leur attractivité ?

Etre en Suisse et voter, n'est-ce pas avant tout un choix, une volonté de s'impliquer dans l'action collective pour le bien de tous et de chacun, que l'on soit Suisse de souche ou de coeur ? Les Latins le disaient déjà : « ubi bene, ibi patria », ma patrie est là où je suis bien. Que soit soit dans la Grèce antique où la Rome pré-chrétienne, les étrangers qui payaient le cens, l'impôt, pour la 3<sup>e</sup> fois consécutive avaient droit de vote ... et ces villes s'en sont très bien portées, sans perdre la moindre part de leur hellénisme ou de leur latinité. Alors quoi, il en serait différent en Suisse ?

Au fond, être un étranger « helvétisé » par l'impôt et la durée, avec ce que cela implique de choix délibérés, de volonté d'intégration, d'engagement au sein de cette nouvelle collectivité choisie et non imposée par la naissance et l'immobilisme (sans parler de ces étrangers nés en Suisse !), n'est-ce pas bien suffisant pour donner son avis sur tout ce qui touche à la vie quotidienne de la Cité, pour faire part de ses choix et de ses souhaits, en un mot comme en mille pour participer à la vie commune au moins autant que tout « bon Suisse » arrivant de l'autre partie du pays et tout fraîchement installé ?

Eh bien moi, je réponds oui, cent fois oui. En tant que président honoraire d'une société d'étrangers lausannois tellement installée que près de la moitié de ses membres parlent plus avec l'accent vaudois qu'avec celui d'Alsace, connaissent mieux Pully qu'Obernal, en tant que Français ayant choisi la double-nationalité sans autre raison que l'envie de servir dans ce pays que j'ai toujours aussi considéré comme étant le mien, moi, je me porte garant de la loyauté de ces étrangers qui demandent à participer.

D'ailleurs, la nouvelle constitution vaudoise leur en donne désormais le droit. Le Peuple, riche de son bon sens, leur a confirmé majoritairement cet acquis car il a bien compris tout le bien que les membres de ces communautés pourront apporter à la communauté citoyenne de nos cités et donc du Pays.

Alors oui, mille fois oui au droit de vote urbain pour nos pairs étrangers, si intégrés à notre vie locale qu'ils enrichiront et raviveront par leur participation à la « res publica », la chose publique.

*Bertrand Picard  
Membre du comité du PRDL  
et président de la Commission « Santé » du PRDV*

**Depuis le début de l'année 2004, les étrangères et étrangers domiciliés en Suisse au bénéfice d'une autorisation de séjour depuis 10 ans au moins et sont domiciliés dans le canton depuis trois ans peuvent s'exprimer au travers du vote sur le plan communal.**

## Le droit de vote des étrangers



Issu d'une longue discussion et finalement d'un compromis bien vaudois, cet article de la Constitution vaudoise est l'une des innovations majeures du texte constitutionnel en vigueur depuis le 14 avril 2003.

Trop restrictif pour les uns, qui auraient par ailleurs volontiers étendu ce droit au niveau cantonal, trop large pour d'autre, pour qui droit de vote équivaut à nationalité suisse, cet article n'en a pas moins été accepté par l'assemblée constituante et finalement par le peuple vaudois.

Mais encore faudra-t-il identifier les « étrangères et les étrangers » et les intéresser à la vie d'une commune.

Le Grand Conseil a déjà dû plancher sur le sujet, par la motion de Olivier Feller, qui demandait une loi d'application pour définir :

- Quelles sont les personnes bénéficiaires de ce droit ?
- Quel genre d'autorisation pour être reconnu ?

En date du 2 juillet 2003, le Grand Conseil a tablé sur la souplesse en stipulant à l'al. 3 de la LEDP, « En cas de doute sur les conditions de réalisation de la qualité d'électeur, la personne dont la qualité est en question peut être tenue de collaborer à l'établissement des faits justifiant l'octroi de cette qualité »

Dès lors, il s'agit de contacter ces nouveaux électeurs potentiels et les informer, les rendre concernés et les intéresser à notre société.

Plusieurs communes ont pris l'initiative de réunir ces nouveaux électeurs, soirées qui ont permis bien souvent de mettre un nom sur un visage, ou encore d'entendre la remarque classique : Tiens ! je pensais que tu étais suisse depuis le temps que tu es ici !

Pour ceux qui comme moi ont la chance de vivre encore dans leur commune d'enfance, il est bien rare de n'avoir pas fait ses classes avec des camarades étrangers, dont les propres enfants sont maintenant scolarisés avec les nôtres !

Quoi de plus normal qu'à leur tour, ils puissent s'intégrer dans notre système et leur donner la possibilité de s'exprimer ?

### **Des électeurs oui, mais aussi des élus !**

Autre aspect des choses, ces nouveaux inscrits au rôle électoral peuvent bien entendu voter sur le plan communal (dans certaines communes, il faut bien l'admettre, c'est quasi néant) mais ils seront principalement susceptibles de voter lors du renouvellement des autorités communales, dont la prochaine échéance est fixé à mars 2006. Ils pourront également se porter candidat sur l'une ou l'autre liste au sein d'un conseil communal voire d'une municipalité.

Cette ouverture est un enrichissement non négligeable pour notre système politique. Certes, il faudra parfois accorder les violons, expliquer les sensibilités, justifier et argumenter les différences d'interprétation, notamment par rapport au système suisse ou vaudois, mais ce mélange amènera certainement sa part de dynamisme et de motivation supplémentaire à notre système politique.

A 18 mois des prochaines échéances communales, ce formidable apport d'idées nouvelles devrait donner à chaque parti une motivation supplémentaire pour le recrutement de candidats potentiels, ainsi que sur le plan de l'information et du message à faire passer.

Parti du compromis, parti du centre-droite, nous les Radicaux devons faire preuve d'ouverture d'esprit pour aller au devant de ces personnes afin de leur permettre de s'intégrer dans notre milieu. Il s'agit d'une opportunité qui ne se présentera pas de sitôt de pouvoir recruter des électeurs ou des candidats aussi largement !

Osons aller au devant de ces personnes, nous montrer, parler, expliquer nos positions et afficher nos idées. Tout comme pour l'approche de nos compatriotes, le sérieux et l'enthousiasme que nous mettrons dans notre démarche seront garants de la réussite.

*Christine Girod  
Présidente du Parti radical arrondissement de Nyon  
Conseillère communale à Gland  
Ancienne Constituante*

## La lettre d'un conseiller communal de nationalité italienne

### Droit de vote des étrangers



Ayant vu la lumière du jour au CHUV de Lausanne en 1971, j'ai grandi, été scolarisé, puis apprenti à Renens.

Mais durant toutes ces années, l'éducation que j'ai eue, était une éducation de parents émigrés en Suisse, soit le souci de la réussite des enfants étrangers, l'intégration, le respect de l'adulte, du professeur, de la police etc. Et, très important, le travail avec le respect du patron.

Le jour est venu où j'ai commencé à voler de mes propres ailes. J'ai ainsi pu sortir du cocon familial. Et là, j'ai commencé à comprendre le monde dans lequel je vivais et vis aujourd'hui, bien évidemment avec les bons et les mauvais côtés.

Je suis heureux que ma commune prenne en considération ma parole ainsi que celle de personnes étrangères (permis C) par le moyen du vote. En effet, jusqu'à ce jour, il était frustrant de devoir « subir » les décisions sans pouvoir y participer ou lutter. Il était plus facile pour moi de dire « Qu'importe, de toute façon, c'est eux qui décident ! ».

De plus, ces changements politiques m'ont fortement motivé à m'engager plus personnellement dans ce monde en devenant Conseiller communal au Parti radical de Renens depuis novembre 2004. Et croyez-moi, c'est une fierté pour moi et mes proches.

Participer au Conseil m'apporte beaucoup. Je me rends compte que durant des années, je suis passé à côté de certaines choses sans valeur ou plutôt sans importance à mes yeux. Aujourd'hui, je sais que derrière toutes ces choses, il y a des personnes qui travaillent.

Pour conclure, sachant que je ne suis plus forcément un numéro dans la société ou un simple étranger, cela m'apporte le respect, la considération et l'intérêt pour la société et les gens qui y travaillent avec dévouement et passion.

*Ivan Marcucci  
Conseiller communal à Renens*

## **Le conseiller fédéral Merz en terre vaudoise le 4 avril 2005! (voir programme inséré dans l'enveloppe)**

Connaissez-vous le mouvement «Merz»? C'est le nom de l'une des branches du surréalisme, né du côté de Hanovre au tournant des années 20 dans le cerveau fécond, et pas toujours très stable, de Karl Schwitters. L'appellation «Merz» lui a été suggérée par le morceau déchiré d'un journal sur lequel était encore imprimé la dernière syllabe du mot «Kommerz». C'est ainsi que «Merz» s'est niché dans l'histoire de l'art, au point de connaître une notoriété récente, puisque Bâle lui a consacré deux expositions rien qu'en 2004! Au moment où nos artistes post-modernes à la Hirschhorn semblent se passionner pour la politique, ce petit rappel culturel s'imposait assurément...



Est-ce pour autant surréaliste d'inviter Hans Rudolf Merz dans notre beau canton? Ce n'est en tout cas pas ce que se sont dit les représentants du Cercle démocratique de Lausanne, du Parti radical vaudois et du Club des supporters du parti radical lausannois, qui ont associé leurs efforts pour organiser la soirée de gala du 4 avril 2005, à laquelle nous vous attendons nombreux et dont la conférence du conseiller fédéral Merz constituera l'épicentre! Et nul doute que M. Merz ne nous parlera pas de peinture, mais bien plutôt de «Kommerz»... et d'un sujet qui mobilise toute son énergie: l'avenir des finances publiques!



**Le discours du  
Président, agrémenté  
de quelques photos  
de la soirée...**

## **Quelques digressions de fin d'année**



« Pluie en novembre, Noël en décembre » a-t-on coutume de dire, le sourire aux lèvres. Comme certaines espèces florales, les proverbes fleurissent toute l'année, telle la rose rouge – symbole charmant de l'amour et bien moins charmant du... socialisme. En période électorale, comme celle vécue le 24 octobre, il est permis d'affirmer, sans être trop méchant, qu'un grand clou chasse l'autre... Mon grand-père me disait, il y a 25 ans, me décourageant presque de tenter ce genre d'aventures, que la politique se résume à une phrase: Ôte-toi de là que je m'y mette! Et une fois qu'on y est, qu'on en fait en qualité d'élu, de député par exemple, ou qu'on n'y est pas en qualité de député, toujours par exemple, la règle numéro une est le 2<sup>e</sup> degré! Puisse notre invité du 16 septembre, Martin Chevallaz, à l'occasion d'un « 3 dl avec » fort sympathique, garder malgré tout quelques bons souvenirs de sa candidature autoproclamée...

La soirée annuelle du Cercle permet un bref retour en arrière sur l'activité déployée 11 mois plus tôt. Non que vous n'en sachiez rien, bien sûr, nombre d'entre vous en étaient, de nos conférences, séminaires et sorties d'été ou d'automne. Et notre Bulletin, invitant à la découverte, a fidèlement transcrit, par ses différents rédacteurs, les heures passées ensemble au coude à coude; dans nos salles ou au gré des visites planifiées par notre maître des divertissements, Hugo Milliquet. Nous lui devons d'ailleurs le choix exotique du menu de ce soir, adopté finalement par le comité... après trois tours de scrutin!

C'est vrai qu'après les plats vaudois saluant le bicentenaire du canton, on pouvait allègrement changer de cap culinaire, un an plus tard. Pour l'anecdote, à la suite d'une remarque constructive de l'une de nos membres, je confirme que les vins de ce soir ne seront pas vaudois non plus! Cette entorse ponctuelle, le temps d'une soirée, ne m'empêchera pas de lever tout à l'heure un verre de saké à votre santé! Voire deux, pour profiter encore, avant son nivellement européen par le bas, d'un 0,8% tant décrié...

La diversité du programme CDL 2004 a démontré la... diversité des intérêts de nos membres. Certains ne nous étaient pas réapparus avant la visite de la Tour de Sauvabelin. Ce fut un



plaisir, voire une résurrection, de les revoir. D'autres, fidèles auditeurs des débats politiques, renoncent aux visites estivales et automnales. Et inversement, pour d'autres membres encore. Dans quelques années, au gré des nouveautés que nous concocteront nos délégués aux conférences, aux stamm et aux divertissements, nous aurons sans doute vu ou revu l'ensemble de nos effectifs !

Mais nous comptons aussi sur vous pour compléter nos rangs, en parrainant de nouveaux membres, dans le but et favoriser et d'élargir le débat démocratique que nous souhaitons privilégier en amont des campagnes de votations.

La sagesse, c'est quand on ne peut pas, ou plus, faire autrement, disait un centenaire encore vert. En ce qui nous concerne, la sagesse ne nous ayant pas encore gagnés, profitons de l'instant présent.

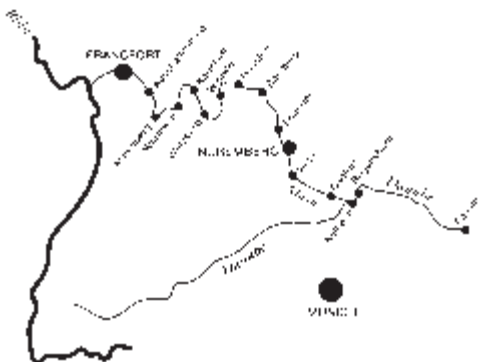
*Pascal Petter  
Président CDL*



**Une croisière de huit jours sur le canal Rhin-Main-Danube en août 2005 de Francfort à Passau (Allemagne)**

**Cette croisière ne figure sur aucun programme de navigation fluviale en Europe. Le «MS Swiss Diamond» naviguera sur le Rhin, entre Trêves et Amsterdam jusqu'à fin juillet 2005. Puis il rejoindra Passau, pour le milieu d'août 2005, afin d'effectuer des croisières jusqu'à Budapest. Habituellement, ce transfert s'effectue en 48 heures, sans escales, uniquement avec le capitaine, un pilote et deux matelots.**

## Promotion pour les membres du CDL



### Programme

Départ de Genève-Lausanne et environs en autocars modernes

*1<sup>er</sup> jour, vendredi 5 août 2005*

– 6h Francfort : prise des cabines

– 23h30 Arrivée à Aschaffenburg

*2<sup>e</sup> jour, samedi 6 août 2005* : Aschaffenburg, Miltenberg

*3<sup>e</sup> jour, dimanche 7 août 2005* : Wertheim, Karlstadt

*4<sup>e</sup> jour, lundi 8 août 2005* : Karlstadt, Wurzburg, Wipfeld

*5<sup>e</sup> jour, mardi 9 août 2005* : départ de Wipfeld pour Hassfurt, Arrivée à Hassfurt, Bamberg

*6<sup>e</sup> jour, mercredi 10 août 2005* : Erlangen, Nuremberg, Roth, Dietfurt

*7<sup>e</sup> jour, jeudi 11 août 2005* : Keiheim, Regensburg

*8<sup>e</sup> jour, vendredi 12 août 2005* : 9h30, débarquement à Passau et retour en un jour en train (offert aux membres du CDL) ou en deux jours en autocar avec nuit au Liechtenstein et visites diverses.

Le canal Rhin-Main-Danube peut être considéré, à notre époque, comme l'une des merveilles du monde, dont les travaux ont été menés avec célérité, ce qui fait que depuis 1992, on a relié la mer du Nord à la mer Noire, grâce à la construction de la plus importante voie d'eau intérieure orientée Nord-Ouest / Sud-Est reliant la région rhénane à la région danubienne et a une longueur de 3500 km entre Rotterdam (mer du Nord) et Sulina (mer Noire).

Pour terminer la réalisation de ce canal, le tronçon Bamberg-Nuremberg et le Danube jusqu'à Kelheim (Bavière) ont été aménagés pour la grande navigation moderne.

Vous aurez l'occasion de visiter des villes typiques et adorables, hors des circuits habituels et vous découvrirez des travaux de génie civil absolument exceptionnels, puisqu'il y a même des écluses de 32 mètres de hauteur.

Après certaines d'entre elles, dans la région du partage des eaux, dans le Jura de Franconie, vous aurez l'occasion de naviguer sur une voie d'eau qui ne compte pas moins de 120 croisements avec des routes, des chemins, des voies ferrées et des autoroutes, qui passent sur ou sous le canal.

Indépendamment du fait que cette croisière est magnifique grâce aux régions et paysages traversés, vous aurez l'occasion de voir des réalisations techniques insoupçonnées telles que des écluses à récupération d'eau, uniques en Europe et dues au fait que le canal Rhin-Main-Danube franchit de véritables montagnes.

**Prix:** Fr. 1740.– par personne (sur le pont principal)

Fr. 160.– supplémentaire par personne, en fonction des disponibilités, sur le pont supérieur

*Le retour en train est **offert** pour les membres du CDL (environ Fr. 130.–)*

Pour plus d'information:

contactez Daniel Jaquinet au 021 312 88 66



**Petit dîner  
pour  
quatre personnes...**

**Le CDL vous donne quelques idées de mets pour agrémenter une soirée en famille ou entre amis. Un petit tour en ville, question d'acheter les ingrédients, puis à votre cuisine! Comptez une petite heure de préparation.**

## **Comment préparer le «Jambalaya»?**

### **Ingrédients:**

- Boîte de conserve de petites saucisses de cocktail
- Tranche de veau d'un centimètre et demi
- Deux gros oignons
- Deux cuillères à soupe de beurre
- Trois cuillères à soupe d'huile
- Six pincées de sel
- Une tasse et demie de riz
- Une cuillère à soupe de curry
- Quatre tomates
- De l'eau...

*Pour transformer ces ingrédients, vous aurez besoin de:*

- Un four
- Un plat à gratin
- Un fourneau (plaque)
- Une cocotte
- Une passoire
- Cuillère en bois, couteaux, etc.

### **Au travail!**

- Ouvrez la boîte de petites saucisses de cocktail et faites-les égoutter dans la passoire.
- Coupez l'escalope en deux dans le sens de la longueur puis chaque partie en tranches de un à deux centimètres dans la largeur.
- Allumez le four sur «7».
- Hachez les deux gros oignons très menu.
- Allumez le fourneau (une plaque) à feu moyen.
- Posez la cocotte sur la plaque et mettez-y deux cuillères à soupe de beurre puis trois cuillères à soupe d'huile.
- Ajoutez les oignons préalablement hachés menu.
- Laissez cuire le tout durant cinq minutes.
- Lorsque les oignons roussissent, ajoutez les morceaux d'escalope.
- Ajoutez six pincées de sel.
- Remuez le tout avec la cuillère en bois.
- Ajoutez une tasse et demie de riz, une cuillère à soupe de poudre de curry et quatre tomates entières.
- Mélangez avec la cuillère en bois puis ajoutez trois tasses d'eau.
- Mélangez et mettez la cocotte dans le four pour quinze minutes.
- Ensuite, ouvrez le four et versez les petites saucisses de cocktail sur le riz.
- Et refermez le four pour cinq minutes encore.

**Et... dégustez! Bon appétit!**

Salles du CDL  
Restaurant  
« Le Vaudois »

## Procès-verbal de l'assemblée générale du Cercle Démocratique Lausanne du jeudi 11 mars 2004

**Présidence:** Pascal Petter

**Présents:** 70 personnes

Régulièrement convoquée selon l'article 23 des statuts, cette 161<sup>e</sup> assemblée générale est ouverte à 20h30. P. Petter salue les personnalités présentes dont deux députés: MM. Pierre Duc et Olivier Feller; M. Charles-Denis Perrin, président du Parti Radical Lausannois; nos membres d'honneur dont Pierre-Louis Bornet et Alain Richard anciens présidents du Cercle, les membres vétérans, ainsi que quelques conseillers communaux et les nouveaux membres du CDL fraîchement assermentés. M<sup>me</sup> Jacqueline Maurer Présidente du Conseil d'Etat, MM. Laurent Wehrli Président du PRDV, Olivier Duvoisin secrétaire général du PRDV, Oliver Français municipal à Lausanne, Frédéric Borloz député et René Vaudroz, conseiller national, sont excusés.

Aucune opposition à l'ordre du jour n'est émise.

### 1. Procès-verbal 2003

Le Procès-verbal du 6 mars 2003, dont un extrait est inséré dans le Bulletin n° 1 de cette année, est disponible sur les tables. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée puis adopté à l'unanimité.

### 2. Rapport du Président

**Pascal Petter:** l'exercice 2003 fut à bien des égards, exceptionnel. D'abord par le bicentenaire du canton de Vaud et par le 16<sup>e</sup> anniversaire du CDL. Ils furent davantage l'occasion d'une remise en question du fonctionnement interne. Après l'assemblée générale de 2003, le nouveau comité a mis le cap sur des eaux plus calmes, en évitant les écueils d'une communication alors déficiente.

Les mesures immédiates prises ont été d'assurer la pérennité du Bulletin ainsi que la mise à jour du site Web, la poursuite des conférences et séances d'informations utiles aux membres, la réorganisation du comité, l'assainissement des finances. Dans une large mesure, ces objectifs ont été atteints.

Le Bulletin a continué de paraître six fois en 2003, grâce au soutien de l'Imprimerie Vaudoise ; mais faute d'annonceurs suffisants, le Bulletin ne paraîtra que 4 fois en 2004. A raison d'un tirage par trimestre, il sera, en contrepartie, plus fourni qu'avant et continuera d'assumer son rôle de trait d'union entre le CDL et ses membres. De vifs remerciements vont à Eddy Ansermet pour sa précieuse collaboration.

Le CDL souhaite poursuivre ses bonnes relations avec le PRDV et le PRDL, au même titre qu'il s'associe avec plaisir d'autres courants démocratiques à ses débats et conférences. L'avenir du centre droit nous touche particulièrement et nous souhaitons y apporter notre réflexion.

Des remerciements très chaleureux vont aux collègues membres du comité et aux responsables des commissions, hors comité, en particulier à Gilles Meystre, rédacteur du Bulletin, qui nous quitte après une année d'intense activité, ne trouvant plus le temps de concilier ses nouvelles responsabilités professionnelles et son mandat politique avec la communication du Cercle.

La barre a été positionnée en avant. Puisse son sillage entraîner toutes les bonnes volontés de Lausanne et de ce canton !

### **3. Rapport d'activité des Commissions**

**Bulletin et conférences :** Olivier Meuwly : l'idée du comité du CDL était d'envisager la question du Bulletin directement en lien avec les conférences et l'activité générale du Cercle, afin qu'il y ait une vision globale des activités et de ce que pourrait apporter le Cercle dans le cadre de la réflexion sur le Parti radical, sur les courants politiques qui travaillent souvent ensemble dans le cadre du CDL. Cette réflexion générale amène à envisager les choses toujours à double ou triple, à savoir le site Internet, le Bulletin et les activités dans nos salles qui ont été fréquentées en grand nombre. Dans ce cadre-là, certaines conférences ou soirées débats, n'étaient pas à envisager seulement sous une forme de shows mais comme amorce ou réflexion que l'on pourrait, selon le développement des choses, reprendre à l'occasion, poursuivre, approfondir, afin de mieux ciseler le message que le CDL peut apporter à la réflexion sur des problèmes qui ne sont peut-être pas forcément à l'ordre du jour, aujourd'hui des partis politiques, mais qui pourraient le devenir bientôt et le Cercle tient, dans ce cadre, à jouer le rôle d'amorce et de celui qui alerte les responsables politiques sur des problèmes, aujourd'hui abstraits, mais qui risquent de devenir très concrets assez prochainement.

Pour 2003 les thèmes ont été : « Quartiers 21 », « La sécurité à Lausanne », « Quels discours pour la droite en ce début de 21<sup>e</sup> siècle », repas de soutien dans le cadre des élections fédérales en présence du président de la Confédération, M. Pascal Couchepin, en collaboration avec le PRDV et les radicaux de la région lausannoise.

**Divertissement:** présidée par Hugo Milliquet, cette commission a mis sur pied deux sorties en 2003 : au début de l'été, la croisière sur le lac Léman avec petit déjeuner, le repas à Luan et la dégustation de vin à Yvorne chez M. Philippe Gex.

A l'automne, élections obligent, voyage dans le Gros de Vaud en train vapeur avec petit déjeuner, puis apéritif à Bercher, suivi du repas de midi à l'Auberge de Pampigny, et pour terminer la journée, une dégustation de vin chez M. Cruchon.

Enfin, il y a eu, également, la traditionnelle soirée du mois de décembre avec comme thème le bicentenaire, donc repas vaudois et la haie d'honneur des Milices Vaudoises.

Le Noël du Cercle a été une déception, car très peu de participants. Et pour terminer, l'apéritif du Petit Nouvel-An, le dernier samedi de janvier.

H. Milliquet remercie les membres qui ont participé fidèlement à toutes ces manifestations.

**Tir:** Yves Rickli : Douze tireurs et tireuses ont mis leur adresse à contribution et le verdict sera rendu le 2 avril 2004 à la traditionnelle soirée de clôture avec la proclamation des résultats attendus de tous.

Yves Rickli rappelle que ce championnat est ouvert à tous. De mars à octobre, les jeudis soirs de 19h à 22h, il y a un entraînement et c'est avec grand plaisir que des nouveaux artificiers seraient accueillis.

La section a effectué également des tirs « extra-muros », à savoir, deux rencontres à Poliez-Pittet grâce à Bernard Jaccaud, le 29 mars et le 5 juin 2003 en compagnie des Vieux Grenadiers.

Des remerciements vont à MM. Frédy Troillet et Roger Laurent pour leur dévouement et leur collaboration ainsi qu'à tous les tireurs et tireuses amis et amies du tir qui par leur présence et leur soutien tout au long de la saison apporte satisfaction et motivation.

**Santé et social:** D<sup>r</sup> Houchang Basti, président : « avec vous 24 heures sur 24, 365 jours par année », tel est le travail de



cette commission qui est là pour apporter une aide morale et une présence chaleureuse, afin que n'importe quel membre du CDL sache qu'il n'est pas seul et soit assuré qu'une main lui est tendue, qu'une oreille attentive est prête à l'écouter.

Comme pour les années précédentes, de nombreuses actions ont été réalisées, actions appréciées par les bénéficiaires qui, témoignant leur reconnaissance, encouragent la poursuite de cette œuvre. Qu'ils en soient remerciés.

Les diverses activités sont les envois de cartes d'anniversaire, de vœux de prompt rétablissement, de condoléances, de photos, aux personnes ayant participé à la soirée et/ou aux sorties du Cercle ; les visites à l'hôpital et à domicile ainsi que conseils et soutien par téléphone ou autour d'une tasse de café.

**Juridique :** durant cette année, Marc-Olivier Buffat, responsable, a reçu la visite de 15 personnes membres du CDL, à savoir 25 consultations environ. Avec Eric Golaz, il a participé à l'examen des statuts. Après dix années au comité, Marc-Olivier Buffat démissionne et ne veut se souvenir que de la franche camaraderie qui a régné au sein du comité du CDL.

**Discussions sur les rapports présentés :** aucune

**Adoption des rapports présentés :** à l'unanimité.

#### **4. Hommage aux membres décédés durant l'année 2003**

Nous avons tous en mémoire le décès de Michel Duperret, membre d'Honneur, Président du CDL de 1985 à 1989.

C'est une assemblée debout qui honore pendant quelques instants la mémoire des membres du CDL disparus durant cette année et réitère ses condoléances à leurs familles.

#### **5. Comptes 2003**

**Rapport de la trésorière** Carol Toffel: la présentation des comptes est à disposition sur les tables.

L'exercice se solde par un bénéfice de Fr. 7617.72 après amortissement du mobilier de Fr. 3000. Ce bénéfice sera porté en augmentation du capital qui figure ainsi pour un montant de Fr. 45861.21 au bilan du 31 décembre 2003.

Au niveau des recettes rien de spécial à relever, elles sont conformes au budget. Concernant les charges, le total est légèrement inférieur à celui du budget. Le CDL a acheté une marche de la tour de Sauvabelin.

Au niveau propagande le CDL a financé la soirée du « 24 janvier » du PRDL pour marquer le Bicentenaire du canton de Vaud, soit pour Fr. 5 170.– et participé au financement du repas servi à l'Ecole Hôtelière en présence de Monsieur Pascal Couchepin, pour un montant de Fr. 5000.–.

De vifs remerciements à tous les membres qui paient fidèlement leurs cotisations, voire même l'augmentent spontanément, et à ceux qui, bien que dégagés de cette obligation, y souscrivent quand même de manière fort généreuse.

Un merci également à la Commission de vérification des comptes qui n'a pas failli à sa mission en effectuant son travail avec un sérieux qui l'honore.

Rapport des vérificateurs de comptes: en l'absence de Madame Daisy Baldin, excusée, c'est M. Georges Baud qui présente le rapport. Après investigations et plusieurs contrôles sur plusieurs comptes de pertes et profits, le résultat de ces comptes 2003 a convaincu la Commission que la comptabilité était tenue avec exactitude, sérieux et compétence et recommande son acceptation.

#### **Discussion :**

Au vote, ces comptes avec décharge à la trésorière et à la Commission de vérification sont acceptés à l'unanimité.

### **6. Cotisations 2004**

Le montant de la cotisation reste à 40 francs.

### **7. Budget 2004**

Carol Toffel: pour les encaissements des cotisations, le budget est basé sur le nombre de membres actifs inscrits dans le fichier du Cercle et sur un dividende de fr. 120 000.– de la SI Maison Vaudoise. Pour les dépenses, les charges fixes estimées sont connues, elles restent les mêmes qu'en 2003. Au niveau du Bulletin, des nouveaux annonceurs seraient les bienvenus. Il est également prévu dans le budget, le prix du CDL et une augmentation pour la Commission du tir.

Au vote, ce budget est adopté à l'unanimité.

### **8. Election statutaire du comité**

MM. Eric Golaz et Marc Olivier Buffat ont renoncé à solliciter un nouveau mandat. Pour remplacer Marc Olivier Buffat à la commission juridique, Alain Thévenaz est élu par acclamations ainsi que Pierre-Alain Meystre qui revient au comité pour s'occuper des stamms.

Quant à la rédaction du Bulletin, c'est Pascal Nicollier qui remplacera Gilles Meystre, démissionnaire.

### ***Le Comité actuel se compose donc de***

- Pascal Petter, président
- Olivier Meuwly, vice-président
- Carol Toffel, trésorière
- Catherine Clerc, secrétaire
- Françoise Chappuis, Houchang Basti, Guy-Pascal Gaudard, Alain Thévenaz, Pierre-Alain Meystre.

Pascal Nicollier, rédacteur du Bulletin et responsable du site Internet; Hugo Milliquet, responsable de la commission des divertissements; Yves Rickli, responsable de la commission du tir, sont hors comité.

### **9. Election de la commission de vérification des comptes 2004**

M<sup>me</sup> Daisy Baldin se retire, elle est remplacée par M. Georges Baud qui devient rapporteur, M. Pierre Duc 1<sup>er</sup> membre et M<sup>me</sup> Geneviève Monnet 2<sup>e</sup> membre. L'assemblée élit deux nouveaux membres sur propositions: Claude Mettraux 1<sup>er</sup> suppléant et M<sup>me</sup> Christiane Duperret 2<sup>e</sup> suppléante.

### **10. Election du porte-drapeau**

M. Jean-Claude Wiget et son remplaçant M. Francis Thévoz, absents lors de cette assemblée, sont reconduits dans leur fonction.

### **11. Membres vétérans 2003**

Cette année 15 personnes sont concernées dont 4 dames: Andrikopoulos Nicolas, Ansermet Eddy, Echenard René, Gardel Huguette, Gottreux Claudine, Guenat Jean, Jaggi Michel, Kamerzin Jean, Lavanchy Jean-Pierre, Magnin Jean-Paul, Marti Charlotte, Maurer Jacqueline, Michon Francis, Perey Charles, Salomon Philippe. Les membres absents lors de cette assemblée recevront leur diplôme par courrier.

### **12. Révision des statuts**

Au vu de la nouvelle Constitution Vaudoise qui donne des droits civiques plus étendus surtout pour les étrangers, le comité du CDL a donc décidé de revoir les statuts.

MM. Eric Golaz et Marc-Olivier Buffat ont préparé un projet de révision qui sera étudié cette année pour être présenté à l'assemblée générale de 2005.

Pas d'objection de la part de l'assemblée.

### **13. Propositions individuelles et divers**

Aucune proposition écrite n'est parvenue au comité.

M. Pierre-Louis Bornet, président de la SI Maison Vaudoise, prend la parole pour apporter les salutations de la SI qui gère au mieux la Maison Vaudoise et rappelle que le conseil d'administration, dont les autres membres sont MM. Pascal Petter, Alain Richard, Hugo Milliquet et Olivier Meuwly, n'a pas de gros problèmes actuellement à résoudre, si ce n'est l'entretien du bâtiment et remercie M. Gabriel Golay, secrétaire du conseil d'administration de la SI, représentant la régie Chapuis S.A. qui gère l'immeuble.

M. Bornet rappelle également que le conseil d'administration s'est rapproché de la Maison Ruchonnet et cherche à acquérir la vigne de M. Régamey, ancien président d'honneur. Pour terminer, il remercie le comité du CDL pour les buts définis.

La parole n'étant plus demandée, tous les participants entonnent le chant du Cercle démocratique.

La partie officielle de l'assemblée est close à 21 h 40. Les membres présents sont invités à prendre part à la collation offerte par le CDL.

*La secrétaire : C. Clerc*

## Stamm du CDL: **Visite du Centre de tri à Dailens** **le mardi 5 avril 2005**

**Rendez-vous:** 19h30, à la réception du Centre de tri de Dailens

**Durée de la visite:** 2 heures

**Programme:** Film sur l'activité de la Poste  
Visite du centre de tri en activité

*Boisson sans alcool offerte par la Poste à la fin de la visite*

Les personnes sans moyen de transport sont invitées à s'annoncer à:

Pierre-Alain Meystre au 079 210 59 05

ou par e-mail à: pierre-alain.meystre@cercle-democratique.org

Le transport sera organisé en fonction du nombre d'inscriptions



## CALENDRIER 2005

23 février 2005

Débat entre Léonard Bender (PRD-Valais), François Longchamp (PRD-Genève) et Claude-André Fardel (PRD-Vaud) sur le thème « Grand débat « Le radicalisme à la reconquête de son pouvoir perdu » (Salles du CDL, à 20 h)

10 mars 2005

Assemblée générale (Salles du CDL, à 20 h 30)

4 avril 2005

Soirée de gala avec la participation de M. le Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz (Université de Lausanne, Rest. La Banane, à 18 h 30)

5 avril 2005

Visite du Centre de tri postal de Daillens

9 juin 2005

Discussion sur la réforme des administrations publiques avec M<sup>me</sup> Thérèse Frösch, conseillère nationale (BE)

2 juillet 2005

Sortie d'été

22 octobre 2005

Manifestation d'automne

3 décembre 2005

Soirée annuelle

L'AGENDA

Commission « santé et social »

24 h / 24 h – 365 jours sur 365 jours  
Tél. 021 646 81 02 ou 079 304 46 00